

## Fiche de données de sécurité Repin (white)

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Repin (white)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit à usage dentaire.

##### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

SpofaDental a.s.  
 Markova 238  
 CZ-506 46 Jicin Czech Republic  
 T +420 493 583 204

Personne de contact : safety@kavokerrcom - tel. +41 91 610 06 00 (08.00-17.00)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
 P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases supplémentaires : Le produit est considéré comme un dispositif médical et, par conséquent, l'obligation d'étiquetage ne s'applique pas (règlement CE 1272/2008, article 1, paragraphe 5d).

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	50 - 75	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Pas de mesures spéciales / spécifiques.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de mesures spécifiques identifiées.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et poudre.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). oxyde de zinc.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Pour les non-secouristes**

Équipement de protection : Voir section 8.

**Pour les secouristes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Laver abondamment à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans l'emballage d'origine.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

oxyde de zinc (1314-13-2)		
France	Nom local	Oxyde de zinc
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (fumées) 10 mg/m <sup>3</sup> (poussières)
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Gants.

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile. Épaisseur du matériau : 0,09mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.

Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. STANDARD EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire non applicable.



Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide

Apparence	: Pâte.
Couleur	: blanc.
Odeur	: de menthe.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Indications complémentaires : Aucune, à notre connaissance

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de polymérisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune, à notre connaissance.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune, à notre connaissance.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dans utilisée et stockage les conditions normales .

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

oxyde de zinc (1314-13-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,4 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

oxyde de zinc (1314-13-2)	
CL50 poisson 1	1,1 mg/l (96 heures - Truit arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	24,6 mg/l (48 heures - Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Repin (white)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Repin (white)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
oxyde de zinc (1314-13-2)	
Log Pow	< 0

### 12.4. Mobilité dans le sol

Repin (white)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Repin (white)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer comme un déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06\* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
3082	3082	3082	3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Description document de transport</b>			
UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oxyde de zinc(1314-13-2)), 9, III, (E)	UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN		
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
9	9	9	9

ADR	IMDG	IATA	RID
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****- Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR)	: M6
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR)	: 5l
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Danger n° (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
--	-----

**- Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP29
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

**- Transport aérien**

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 450L
Dispositions spéciales (IATA)	: A97, A158, A197
Code ERG (IATA)	: 9L

**Transport ferroviaire**

Aucune donnée disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Directives nationales**

Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Indications de changement:

1.3	Informations de contact	Mis à jour
Sources des données	: Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	
Date d'émission	: 29/06/2016	
Date de révision	: 19/02/2020	
Remplace la fiche	: 03/01/2017	
Date de révision totale	: 29/06/2016	
Version	: 1.2	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.

## Fiche de données de sécurité Repin (brown)

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Repin (brown)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit à usage dentaire.

##### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**  
KERRHAWE S.A.

Via Strecce n°4  
6934 Bioggio (Switzerland)  
T 00-800-41-050-505

[E-mail: safety@kavokerr.com](mailto:safety@kavokerr.com)

**Fabricant**

SpofaDental a.s.  
Markova 238  
CZ-506 46 Jicin Czech Republic  
T +420 493 583 204

Personne de contact : safety@kavokerr.com - tel. +41 91 610 06 00 (08.00-17.00)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Huile des feuilles de giroflier; colophane

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les aérosols, vapeurs, fumées, brouillards



P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection  
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

## Phrases supplémentaires

: Le produit est considéré comme un dispositif médical et, par conséquent, l'obligation d'étiquetage ne s'applique pas (règlement CE 1272/2008, article 1, paragraphe 5d).

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
colophane	(n° CAS) 8050-09-7 (Numéro CE) 232-475-7 (Numéro index) 650-015-00-7 (N° REACH) 01-2119480418-32	50 - 75	Skin Sens. 1, H317
Huile des feuilles de giroflier	(n° CAS) 8000-34-8 (Numéro CE) 616-772-2	< 20	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.  
 Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de mesures spécifiques identifiées.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et poudre.  
 Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger d'incendie : Ininflammable.  
 Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.  
 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Dégagement possible de fumées toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, un sarrau ou un tablier de laboratoire pour éliminer les risques de contact prolongé ou répété avec la peau. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
-------------------	--

**Pour les non-secouristes**

Équipement de protection	: Voir section 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

**Pour les secouristes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelletter dans des conteneurs de rejet adéquats. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.
------------------------	---

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.
Équipement de protection individuelle	: Gants.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile. Épaisseur du matériau : 0,11 mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.
Protection oculaire	: Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. STANDARD EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Non requis



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: jaunâtre.
Odeur	: parfum de clou de girofle.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans utilisée et stockage les conditions normales .

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

colophane (8050-09-7)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l (96 heures - Brachydanio rerio, poisson zèbre)
CE50 Daphnie 1	4,5 mg/l (48 heures - Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Repin (brown)	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
colophane (8050-09-7)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	70 - 80 % (méthode OCDE 301C)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Repin (brown)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Repin (brown)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Repin (brown)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance.  
Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer comme un déchet dangereux.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éviter le rejet dans l'environnement.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06\* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU
Non réglementé pour le transport
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage
14.5. Dangers pour l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Directives nationales**

Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Indications de changement:

1.3	Informations de contact	Mis à jour	
Sources des données	: Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.		
Date d'émission	: 29/06/2016		
Date de révision	: 14/01/2020		
Remplace la fiche	: 03/01/2017		
Date de révision totale	: 29/06/2016		
Version	: 1.2		
Signature			

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.